

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	14
- présents	12
- votants	12
- absents	2

Date de convocation :

01 avril 2022

Date d'affichage :

01 avril 2022

VOTE

- POUR	12
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 20/04/2022

Reçu en préfecture le 20/04/2022

Affiché le

ID : 005-210501458-20220407-043_2022-DE

Berger
Levrault

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **ST JEAN ST NICOLAS**

Séance du jeudi 07 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 07 avril à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Le Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Caroline DANGEL – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL

Absents : Claude GUET – Jérémy VINCENT

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 043/2022 : VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'état n°1259 notifiant les bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal délibère et décide de :

↳ **FIXER** les taux d'imposition pour l'année 2022 comme suit :

	Taux de référence 2021	Taux 2022
Taxe foncière (bâti)	49,89(*)	49,89
Taxe foncière (non bâti)	83,78	83,78
CFE	21,15	21,15

(*) dont taux départemental 2020 : 26,10

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du **20 AVR. 2022**

